



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Tulle

Enquête publique concernant le projet de modification n°1 de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Par arrêté n°22-32 en date du 04 mars 2022, le Maire de Tulle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

L'enquête se déroulera du 28 mars 2022 au 29 avril 2022 inclus, à la Mairie, service Urbanisme, 10 rue Félix Vidalin, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

M. le Commissaire Enquêteur
pour la modification de l'AVAP
Mairie de Tulle
10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

Le dossier sera également consultable en ligne : <http://tulleagglo.fr/actualites/enquete-publique>

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie, salle du 1er étage les :

Lundi 28 mars 2022 de 9h00 à 11h00
Mercredi 13 avril 2022 de 14h00 à 16h00
Vendredi 29 avril 2022 de 14h00 à 16h00

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les intéressés pourront en obtenir communication.


Le Maire,

